

Tènements et lieux-dits



de Saint-Jean-de-Fos

Michel Vidal

La ville a une figure, la campagne a une âme.

Jacques de Lacretelle



Un des charmes des villages par rapport aux villes réside dans l'appellation de ses environs proches. Là où, pour les noms de rues ou de quartiers, on a souvent fait appel à des personnages célèbres qui n'ont la plupart du temps aucun lien avec ladite cité, les noms donnés aux tènements qui entourent un village sont beaucoup plus distinctifs et parlants, même si leur signification demande souvent à être explicitée.

En effet, beaucoup de ces lieux-dits, bien que sonnant agréablement à l'oreille, nous semblent assez obscurs quant à leur signification. Combarel, Gastefer, la Navette, les Verrières... tous ces noms écrits à la craie sur les panneaux en bois des cuves à vin de mon grand-père... La Sacristane, Fontmourgue, la Méjane... tous ces noms entendus dans mon enfance, l'âge avançant, résonnent à nouveau.

Cette nouvelle chroniquette leur est consacrée. La plupart de ces noms sont parvenus jusqu'à nous à peu près inaltérés après avoir traversé les siècles. Mais d'où viennent ces noms, que signifient-ils, quand ont-ils été créés, que représentent-ils exactement dans le territoire de Saint-Jean-de-Fos ?

Nous allons voir que ces tènements reflètent la plupart du temps des appellations en lien avec leur environnement, ce sont des microtoponymes. Un toponyme devait en effet permettre d'identifier très précisément un lieu par un détail géographique localisé. Il n'a pas été attribué par l'homme de façon arbitraire, mais avec un souci de description du paysage ou d'évocation des activités que les habitants y exerçaient alors. Ces toponymes sont pour certains très anciens, au point même qu'ils peuvent ne plus être le reflet de ce qu'ils décrivaient. Il est d'ailleurs probable que les noms de certains lieux-dits ont été abandonnés ou tout au moins oubliés pour cette raison, aux cours des siècles.

On trouve les noms de ces lieux-dits ou tènements dans bon nombre de documents, comme les compoix ou les délibérations consulaires, bien avant que leurs limites topographiques n'aient été tracées sur un quelconque plan cadastral. Une vigne ou une olivette était située dans tel tènement et confrontait celle de telle autre personne... On situait alors les biens les uns par rapport aux autres, en balayant les quatre points cardinaux, et en s'aidant des limites naturelles rencontrées (*chemins, ruisseaux ou croix de chemins*).

Il a généralement fallu attendre le cadastre napoléonien de 1825 pour que des plans viennent figurer les limites des parcelles et transcrire ces noms de tènements. Cependant, à Saint-Jean-de-Fos, les moines de Saint-Guilhem avaient, dès 1767, fait dresser par Pierre Flory géomètre de Lunel, l'arpentement des terres du territoire de Saint-Jean-de-Fos (*plans aquarellés*), afin de mieux contrôler leurs revenus.

Mais c'est avec la Révolution que l'idée de tracer les contours des territoires de l'ensemble du pays prend forme. Le projet aura du mal à aboutir partout en France et l'on devra attendre Napoléon pour parachever le travail.

Toujours est-il que deux ans après la prise de la Bastille, lors de la délibération du 11 juillet 1791¹, le maire de Saint-Jean-de-Fos fait lecture du décret de l'Assemblée nationale des 20, 22 et 23 novembre 1790, qui demande « *que les municipalités, sans attendre le mandement du directoire du district, formeront un état indicatif du nom des différentes divisions de leur territoire s'il y en a déjà existantes ou de celle qu'elles détermineront. Les divisions s'appelleront dorénavant : sections, dans les villes et dans les villages* ».

Après délibération, l'assemblée décidait que « *pour se conformer au susdit article et d'après les connaissances que nous avons de la consistance du territoire de notre communauté avons divisé ce territoire en (25) sections dont :*

- La première qui est le **village et jardins**,
- La deuxième est connue pour le nom du **Mas d'Herail**,
- La troisième pour celui de **Cabanis et croix de la fontaine**,
- La quatrième **la Grave et Las Malioux**,
- La cinquième pour celui des **Fontanilles**,
- La sixième pour celui de **Las Paures et Combe de la Saume**,
- La septième pour celui des **Communaux**,
- La huitième pour celui de **Bertranette et Lavadou**,
- La neuvième pour celui de la **Mariège**,
- La dixième pour celui des **Vairières**,
- La onzième sera celui de la **Mejeanne**,
- La douzième pour celui de la **Navette**,
- La treizième pour celui de **Rieusalat et Cougousou**,
- La quatorzième pour celui **Issarts et Bosmals**,
- La quinzième pour celui des **Condamines**,
- La seizième pour celui **Famourgue et la Sesquière**,
- La dix-septième pour celui **Combarel, Briesse et Frontagines**,
- La dix-huitième pour celui de **Las Cadenedes et Valloubière**,
- La dix-neuvième pour celui de **la Coste**,
- La vingtième pour celui **lou Mas de Toulay et las Plantades**,
- La vingt et unième pour celui du **Cros**,
- La vingt-deuxième pour celui des **Combals**,
- La vingt-quatrième pur celui de **St Geniès et Gastefere**,
- La vingt-cinquième pour celui del **Mas del Pioch**.

Pour que cette décision ne puisse être exposée à de variations qui apporteraient la confusion dans les opérations dont elle doit être la base (sic), nous déclarons par la présente délibération que... » et s'ensuit la description sommaire des limites des tènements :

¹ AD34 - 267 EDT 15 - vue numérique 481/508.

La 1^{ère} section dite du **village et jardin**, est la portion du territoire de notre communauté qui est limitée au levant par le vallon de la Couexie et le chemin de St Guilhem allant à Gignac, midi tènement du Mas d'Herail, couchant celui de las Malioux, septentrion le grand chemin de St André.

La 2^e section dite **des Combals et Mas d'Herail** est la portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, levant et midi le chemin allant à St Geniès par la fon couverte et celui de la croix de lavit², couchant le chemin de St Jean de Fos allant à Gignac, septentrion St Jean de Fos.

La 3^e section dite **del Cabanis et croix de la fontaine**³ est la portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, au levant par le chemin de la Fontaine et Mariège, couchant le chemin de St Geniès, septentrion la croix couverte, midi l'Escabade séparé par un chemin de [croisier ?].

La 4^e section dite **la Grave et les Malioux** est cette partie du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, levant St Jean de Fos et le chemin de Gignac, couchant le vallon des Fontanilles, septentrion le chemin de Montpeyroux, midi l'ancien chemin de St André.

La 5^e section dite **les Fontanilles** est cette partie du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, du levant et septentrion l'ancien chemin du château de Montpeyroux, couchant le chemin de Valloubière, midi la croix de Girard et le chemin de St Jean de Fos allant à Montpeyroux.

La 6^e dite **las Paures et combe de la Saume** est cette partie du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, levant et septentrion les communaux, couchant le chemin de la Vacquerie, midi le chemin du pont St Guilhem et St André.

La 7^e section dite **les Communaux**⁴ du levant la rivière d'Hérault chemin de St Guilhem entre deux, midi la section de las Paures, du couchant le terroir de Montpeyroux, septentrion Mr de Vissec de Castries et le terroir de St Guilhem.

La 8^e section dite **la Bertranette et Lavadou** est la portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, du levant et midi la rivière d'Hérault, couchant le vallon de la Couexie, septentrion le grand chemin de St Jean de Fos à Aniane.

La 9^e section dite **la Mariège** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, levant la rivière d'Hérault, couchant le chemin de la Mejeanne ou Figairette et partie de St Jean de Fos à St Geniès, septentrion le chemin de Mr Vissec, midi la section des Vairières.

La 10^e section dite **des Vairières** est la portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, levant et midi la rivière d'Hérault, couchant le chemin des Vairières et Mejeanne, du Septentrion la section de la Mariège.

La 11^e section dite **la Mejeanne** est la portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, du levant le chemin de Gastefere allant au molin d'Aniane et le pré dudit Oullié, couchant le chemin de la Navette, septentrion la section de Gastefere ou St Geniès, midi la rivière d'Hérault.

La 12^e section dite **la Navette** est la portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, au levant par l'ancien chemin de la Navette, couchant le nouveau chemin d'icelle, septentrion le chemin de Gignac, midi la rivière d'Hérault.

² Croix de lavit : croix de la vie dans le compoix 1681 (AD34 - 267 EDT 3 - vn 27/576), correspond sans doute la croix de Galibert sur le cadastre de 1825 (AD34 - 3 P 3695, tableau d'assemblage).

³ Croix de la Font : elle était placée à l'embranchement du chemin de la Font des Horts et du chemin du Cabanis. La croix était anciennement abritée sous un couvert – édifice qualifié même de chapelle – comme l'indique les plans cadastraux napoléoniens.

⁴ Les communaux : correspondent d'après leurs confronts, aux Terres Mixtes (partagées entre St Guilhem et St Jean de Fos) ou tout au moins ce qu'il en reste.

La 13^e section dite de **Rieusalat et Cougousou** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, au levant par le nouveau chemin de la Navette, couchant la rivière d'Hérault et le torrent de Lecas, septentrion le chemin de St Jean de Fos à Gignac, midi la rivière d'Hérault.

La 14^e section dite des **Issards et Bosmals** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, du levant le vallon del Rieu, couchant le torrent de Lecas, septentrion le chemin des Issards, midi le chemin de St Jean de Fos à Gignac.

La 15^e section dite des **Condamines** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, du levant le chemin de Montpeyroux au moulin d'Aniane et celui de Gignac, couchant le chemin du torrent de Lecas, septentrion le chemin de la Sesquièrre, midi le chemin de Gignac.

La 16^e section est dite de **Famourgue et la Sesquièrre** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée savoir, au levant par le chemin de la Sesquièrre, couchant le torrent de Lecas, septentrion le chemin de Montpeyroux aux moulins d'Aniane et celui de Combarel, midi le chemin de la Sesquièrre et de Lagamas.

La 17^e section dite de **Combarel, Brisse et Frontagnes** est cette portion du territoire de cette communauté qui est limitée savoir, levant le chemin de Montpeyroux au moulin d'Aniane et le vallon de la Combe, couchant le torrent de Lecas, septentrion le chemin de St Jean de Fos à Montpeyroux, midi le chemin de Combarel.

La 18^e section dite des **Cadenedes et Valloubiere** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée, savoir : du levant par le chemin de Valloubiere, les parties communes, couchant le territoire limitrophe de Montpeyroux et la rivière de Lecas, septentrion les communaux, midi le chemin de St Jean de Fos à Montpeyroux.

La 19^e section dite de **la Coste** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée, savoir : du levant l'ancien chemin de la Vacquerie, couchant le chemin de la Combe de Valloubiere, septentrion les communaux, midi le chemin allant au château de Montpeyroux.

La 20^e section dite du **Mas de Toulay et Plantades** est cette portion du territoire de cette communauté qui est limitée, savoir : au levant par le chemin de Gignac, couchant celui de Montpeyroux au moulin d'Aniane, septentrion le chemin de St André et celui de Montpeyroux, midi le susdit chemin de Montpeyroux audit moulin.

La 21^e section dite du **Cros** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée, savoir : au levant par le chemin de St Genies, couchant et [...] le chemin de Gignac, midi le chemin du Cros,

La 22^e section dite des **Combals** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée, savoir : levant le chemin de St Genies, midi le chemin de St Jean de Fos à Gignac, septentrion le chemin qui va à la croix de Lavit.

La 23^e section dite **Lescabassade et Figaiettes** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée, savoir : au levant par le chemin des Vairieres, couchant le chemin de St Jean de Fos à St Genies et celui de Gastefere, septentrion le chemin qui sépare le Cabanis, midi la section de la Mejeanne chemin de Gastefere entre deux.

La 24^e section dite de **St Genies et Gastefere** est cette portion du territoire de notre communauté qui est limitée, savoir : au levant le chemin de Gastefere, couchant le chemin de Gignac, septentrion St Genies et autre chemin de traverse, midi la section de la Mejeanne.

La 25^e section dite **Mas Delpioch** est cette portion du territoire de cette communauté qui est limitée, savoir : au levant et midi le chemin de Gignac, couchant le vallon del Rieu, septentrion le chemin du Cros, Mas Delpioch et Issards ».

Voyons quelques-uns de ces tènements...

Les paysans – *illitrés* (sic) pour la plupart – s’expriment en occitan, et le notaire ou son scribe couchent sur le papier ce qu’ils entendent, en essayant de le traduire en un français ‘compréhensible’. On transcrit en fait souvent le mot selon sa phonétique.

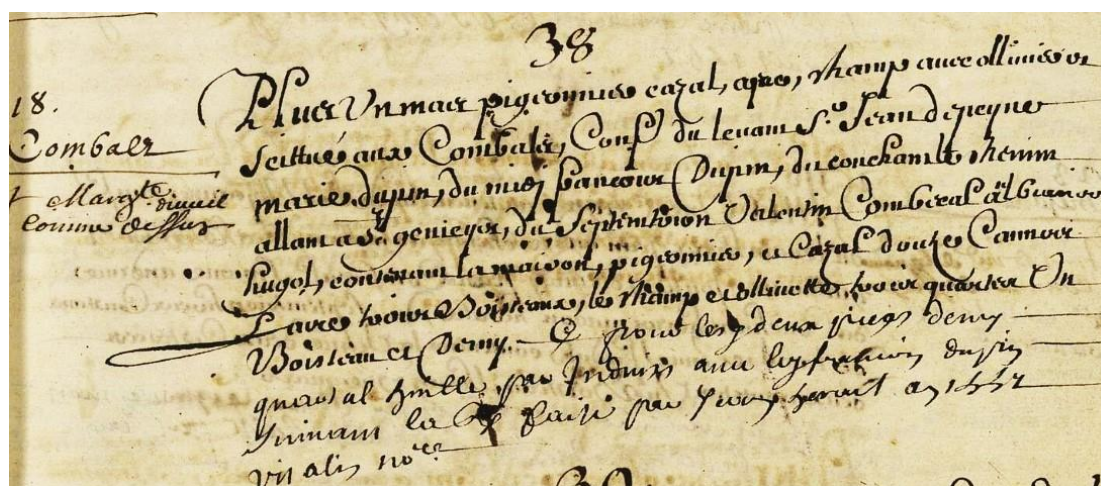
Certains de ces microtoponymes, accompagnés d’un qualificatif, désignent la nature du terrain, découvert (*ayre, camp*) ou boisé (*bosc pour les arbres, bois s’il s’agit de buis*), son accessibilité (*ranc, combe, plo*). Ils renseignent aussi sur l’intérêt agricole des parcelles : *prat* (*pré*), *hort ou ort* (*jardin*), *yssart ou issart* (*parcelle récemment défrichée*).

La plupart des définitions étymologiques de ces toponymes sont tirées du *Dictionnaire Topographique et Étymologique* de Frank R. Hamlin. Pour certains, je cite un acte qui permet de dater *a minima* la présence du tènement. La plupart de ces actes proviennent de l’inventaire général de l’abbaye de St Guilhem (AD34 - 5 H 1) ou du livre des reconnaissances du lieu de Saint-Jean-de-Fos, que j’appelle compoix 1681 (AD34 - 267 EDT 3).

Les Combals : Occ. *combal* : « situé dans une combe » (Levy, PDPF), « étendue d'une combe » (Alibert), « semblable à une combe » (Nègre, TCR).

(Compoix 1681) « Plus une ollivette **als Combals**, confronte du levam Pierre Combacal, du midi Marie Dupine, du coucham Valentin Combacal, du septentrion Anthoine Hugol, contenam trois quartiers, deux boyseaux »⁵.

Mas d’Herail : le tènement (2^e section dite **des Combals et Mas d’Herail**) est identifié par la présence d’une propriété ayant vraisemblablement appartenu à un dénommé Herail (*anthroponyme*). On peut penser qu’il s’agit de M^e Bertrand Herail (<1605-1664), lieutenant de bailhe en la juridiction ordinaire de Saint-Jean-de-Fos ; il fut l’un des principaux fermiers des droits seigneuriaux du seigneur abbé de Saint-Guilhem-le-Désert. Sa fille, Damoiselle Françoise d’Herail, alors veuve de Gaspar Duveil, déclarait sur le compoix de Saint-Jean-de-Fos de 1681 : un mas, pigeonnier, cazal, ayre, champs avec oliviers situé aux Combals⁶.



⁵ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 23/576.

⁶ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 26/576.

Le Cabanis : Occ. *cabana* avec suff. *-is* à valeur collective ; *cabana* : mot courant désignant des maisons pauvres ou misérables, des huttes ou cabanes de pêcheurs, de chasseurs et plus particulièrement, dans la terminologie de la vie pastorale, de fromagers.

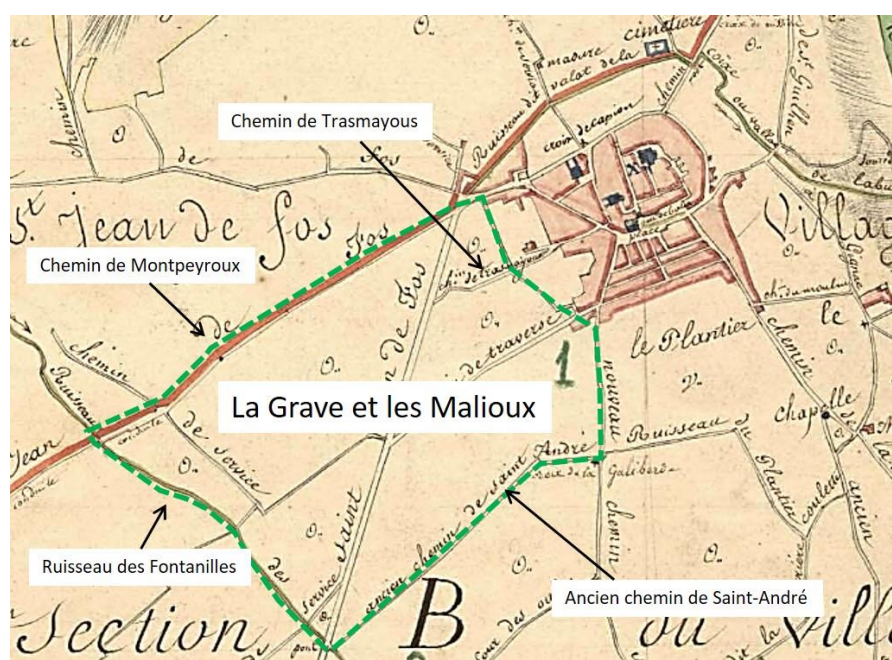
(Compoix 1681) « Plus une olivette **al cabanis**, confrontant du levant hoirs de Françoise Andre, Jean Vitalis et Henry Cambon, du couchant Pierre Galen, du septentrion Pierre Deleuzes et Anthoine Cabanes, contenant deux sétérées deux boisseaux »⁷.

La Grave : Occ. *gravàs* : « terrain graveleux ». Le lieu se démarquait sans doute des autres, plus argileux ou plus rocailloux. Les carrières d'argile, plus près du village, étaient d'ailleurs assez proches.

(26 mai 1782) « Sur quoi il a été unanimement délibéré que la communauté nomme Jacques Joullié fils de Guilhem pour inspecter à l'effet de veiller sur les ouvriers qui seront employés auquel il sera donné quarante sols par jour, 2° que les sondes seront faites au **tènement de la grave** ou fontanilles et comme par ce moyen... »⁸.

Malioux : Occ. *malhol*, *mayol*, *maliòu* : « bouture, jeune plant de vigne » vient du latin *malleolus* « petit marteau » en raison de sa forme. D'ailleurs *malleolus* signifiait déjà « crossette de vigne ou d'arbre » chez les Romains (Gaffiot).

Ce tènement dénommé « Malioux » désignait sans doute de nouvelles plantations de vigne, à la sortie du village de l'époque. *Tras* en occitan peut signifier : « derrière » ou « à travers » (Levy). C'est en 1892⁹ que le chemin traversant les malioux, *Tras Mayous* : « à travers les jeunes vignes », devient chemin vicinal, devenant ensuite la rue éponyme. Le tènement est appelé **Tras las Mayous** dans le compoix de 1681¹⁰.



⁷ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 23/576.

⁸ AD34 - 267 EDT 15 - vue numérique 245/508.

⁹ AD34 - 267 EDT 145 - vue numérique 39/318.

¹⁰ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 42/576.

Les Fontanilles : Occ. *fontana* + suff. *-ilha* à valeur collective : « lieu où il y a des naissants d'eau, de petites sources ».

(17 décembre 1514) « *Acte de cession ou d'arrentement perpétuel d'une olivette, située en la juridiction de Saint-Jean de Fos, au tènement de las Fontanillas, faite par les marguilliers de l'œuvre de l'église de Saint-Laurens de la vallée de St Guillem, en faveur de Pierre Ayraud Aurodi, sous la redevance annuelle de cinq quartals d'huile* »¹¹.

Las Paures : Occ. *paure* : « pauvre, misérable, indigent », ou plutôt ici : « faible, médiocre, mauvais » (ex. *un terren paure*), et donc ici « les terres pauvres ».

(17 juillet 1559) « *Extrait d'un acte de reconnaissance, faite par Barthélemy et Helie Frayres, d'une olivette dite La Ratoune, située au terroir de St Jean de Fos, au lieu-dit las Paures, relevant de la directe de messire Claude Briçonnet, abbé commendataire de Saint-Guillem, sous l'usage annuel de dix lievrals huile d'olive* »¹².

La combe de la Saume : Occ. *sauma* : « ânesse, bête de somme » vient du latin *sagma* : « bât ». La combe de la saume était peut-être un moyen d'accès pour monter au Plos ou vers le Larzac, à partir du tènement de las Paures.

Bertranette : peut-être en lien avec le patronyme Bertrand ?

Le Lavadou : (Labadou) Occ. *lavador* : « lavoir », terme désignant sans doute ici l'endroit sur l'Hérault où l'on lavait la laine après la tonte. On voit également souvent l'appellation « *lanadou* ».

(29 juin 1693) « *Acte d'échange, fait entre messire Etienne Larguèses et Guillaume Vissecq, de la moitié d'un moulin à bled, et d'un moulin drapier, avec leurs dépendances, situés sur la rivière d'Heraud, au terroir de Saint-Jean de Fos, tènement nommé du Lavadou, contre le tiers du droit de courretage dudit lieu* »¹³.

La Mariège : le tènement est situé au bord de l'Hérault, sans doute à la limite Nord de la paroisse médiévale dont il porte le nom. Ce toponyme continue phonétiquement : *parrochia S. Sebastiani de Maroiolo*¹⁴, 1181 (selon Hamlin).

(12 octobre 1539) « *Acte de reconnaissance, faite par Guillem De laval, d'un jardin, situé en la juridiction de Saint Jean de Fos, tènement de la Marieja, relevant de la directe de messire Antoine Destan, chapelain de Saint-Pierre, en l'église de St Guillem, sous l'usage annuel d'une mesure de froment* »¹⁵.

Les Vairieres : (Verrières) : Occ. *vetre* : « verre » dérive du latin *vitrium*. Indiquant les endroits où travaillaient et habitaient des verriers, ces noms reflètent l'importance que possédait autrefois le travail du verre (selon Hamlin). Cependant, aucune trace de verrerie n'a été trouvée dans les environs. Une autre racine a été évoquée pour d'autres lieux-dits « verrières ». Elle viendrait du latin *viridarium* : « lieu planté d'arbres, bosquet, parc » (Gaffiot). Dérivé de *viridis* : « vert,

¹¹ AD34 - 5 H 1- vue numérique 190/450.

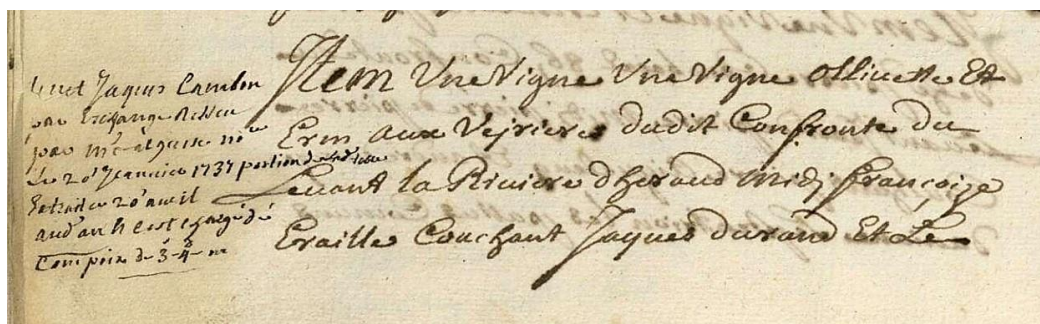
¹² AD34 - 5 H 1- vue numérique 56/450.

¹³ AD34 - 5 H 1- vue numérique 63/450.

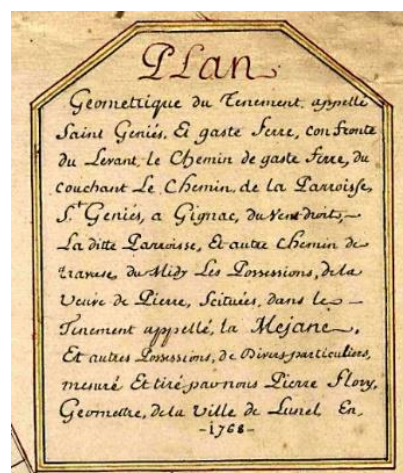
¹⁴ L'emplacement de cette église est marqué par le lieu-dit St Sébastien, à peu près à mi-chemin entre Aniane et Gignac, tandis que la Mariège se trouve à environ 2,5 km vers le Nord : la paroisse s'étendait vraisemblablement le long du fleuve.

¹⁵ AD34 - 5 H 1- vue numérique 293/450.

verdoyant ». Dans le compoix de 1734¹⁶, le S^r Pierre Depierre déclare entre autres, un bien (*vigne, olivette et erm*) aux **Veyrieres**.



La Mejeanne : (Méjane) Occ. *mièja* vient du latin *mediam*. *Megièr(a)* ou *mejani(a)*, sont des termes synonymes employés comme adjectif ou comme substantif, généralement au sens de « limite, mitoyen ». La Méjane est au bord de l'Hérault, en limite avec la commune d'Aniane. Sur l'usuel du compoix de 1734¹⁷, Pierre Depierre déclare de nombreux biens à la Méjane, ce qu'une cartouche d'un plan de Flory confirme en 1768. Mais le tènement existait bien avant, et l'inventaire général des titres, documents, registres et papiers de l'abbaye d'Aniane effectué en 1790¹⁸, mentionne que la Méjane fut sujet de conflit entre Saint-Jean-de-Fos et l'abbaye d'Aniane.



(15 août 1582) « *Transaction faite entre le chapitre d'Aniane, et quelques habitants de St Jean de Fos, au sujet de la Mejeane audit lieu, que ceux-ci occupoient, et dont ils disputoient la propriété audit chapitre* ». Un autre acte répertorié dans cet inventaire de l'abbaye d'Aniane indique, pour le 17 décembre 1714 : « *Afferme de la Mejeane pour M^e Pierre de Pierre* ».

La Navette : (selon Hamlin) vient du Gaulois *nava*, au sens de « dépression du sol, creux de terrain entre deux montagnes ». Mas de la Navette, f. (St-Jean-de-Fos) : [*terminio*] de *Naveta*, 1127 (cartulaire Aniane) ; *loco qui appellatur Ad Navetam*, 1155 (cart. Aniane, p.363). *Nava* + suff. dimin. *-eta* ; l'homonymie avec l'occitan *naveta*, *nabeta* : « nacelle, navette » est fortuite.

(14 septembre 1353) « *Acte de réduction, faite par dom Guillaume Severii, moine et sacristain du monastère de Saint-Guillem, du droit de tasque¹⁹, lui compétant sur et à charge de deux pièces de terre, situées en la paroisse de Saint-Jean de Fos, au tènement de la Navéte, qu'il réduit à un usage annuel de deux poignieres et demie de froment, et autant d'orge, en faveur d'Ermessende, veuve de Pierre Bedéze* »²⁰.

Rieusalat : (Rieusselat) Occ. *rieu salat* : « ruisseau salé », ou dérivé du radical à valeur hydronymique *sal-* (cf. *Salagou*).

¹⁶ AD34 - 267 EDT 54 - vue numérique 441/458.

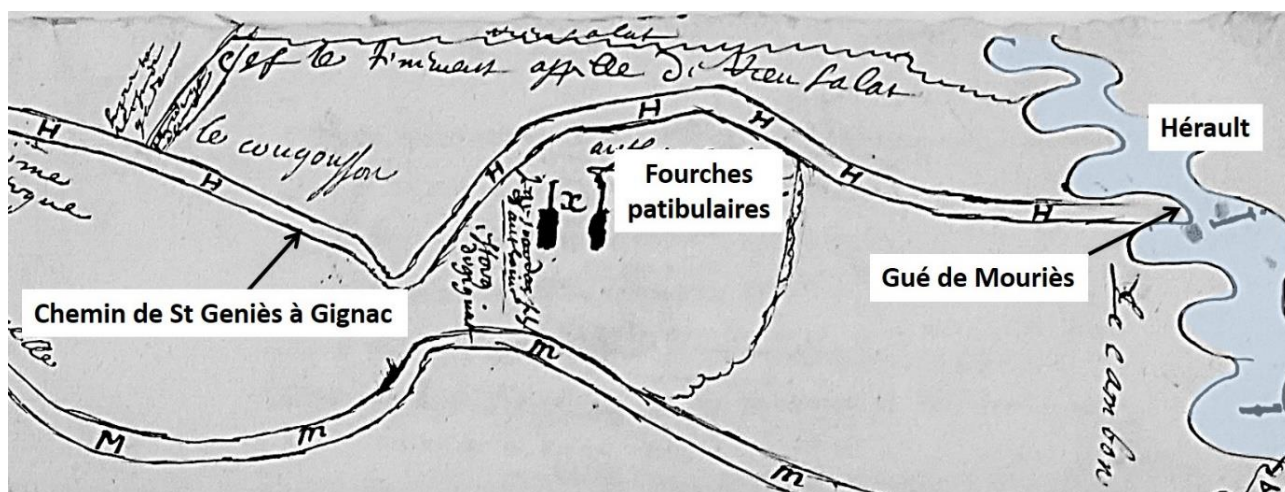
¹⁷ AD34 - 267 EDT 54 - vue numérique 440/458.

¹⁸ AD34 - 1 H 48 (Inventaire général des titres et documents des Abbés et Religieux d'Aniane).

¹⁹ Tasque : prestation agraire fréquente dans les chartes de Languedoc et de Provence. C'est une redevance à part de fruits, un versement d'une part déterminée des récoltes.

²⁰ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 261/450.

L'extrait d'un plan du XVI^e siècle²¹ du fief de Saint-Jean-de-Fos indique le tènement du **Rieu salat** et trace sommairement le ruisseau se jetant dans l'Hérault. Ce ruisseau est appelé aujourd'hui le « ruisseau des Combarels ». On y voit également représentées les deux fourches patibulaires dites de Mingaud, pointées par le « x ».



(Compoix 1681) « Plus un champ vigne et herm à **Riosalles**, confronte du levant Estienne Largueses, du midi la rivière, du couchant Anthoine Dupin et Jean Marie, du septentrion Barthelemy Andre, contenant une sétérée, les champs une quarte demi boisseau, et la vigne trois quartes deux boisseaux »²².

Cougousou : (Cougoussou) difficile au pays des *cogordiers*, de ne pas envisager un lien avec *cogorda* (francisé en *cougourde*) terme occitan pour « citrouille, courge potiron »... mais rien n'est moins sûr. Le tènement est également porté sur le plan ci-dessus. On voit qu'il est coincé entre le tènement du Rieusselat et le chemin qui va à Gignac. Selon le dictionnaire étymologique des noms de lieux du département de l'Hérault de Frank R. Hamlin, sa dénomination pourrait venir de *Escougoussou* qui veut dire « dernier-né ».

(Compoix 1681) « Plus une vigne al **Cougoussou**, confrontant du levant Jean Campagne, du midi le valat de brandelle, du couchant Jean Gilhou, du septentrion le chemin, contenant deux quartes un boisseau »²³.

Issards : (Issarts) Occ. *eissart* : « terre récemment défrichée, écobuée ; terre qu'on peut essarter ».

(11 mai 1629) « Acte de lauzime, faite par les rentiers des droits seigneuriaux de Saint-Jean de Fos, approuvant l'acquisition de deux vignes, situées au terroir dudit lieu, et **tènements de Bosmal et des Issars**, faite par Anthoine Albe, qui leur en a payé les droits de lods au feu²⁴ de quatre un, selon la coutume dudit lieu »²⁵.

Bosmals : (parfois orthographié *Boscmal*²⁶) peut-être dérivé de l'occitan *bosc mal* : « bois inutile » comme trouvé dans d'autres terroirs sous la forme *Malbosc*.

²¹ AD34 - 249 J 282 (fond du château de Jonquières).

²² AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 27/576.

²³ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 31/576.

²⁴ Feu : « prix, taux ».

²⁵ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 59/450.

²⁶ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 24/576.

(21 septembre 1599) « *Acte de lauzime, faite par le rentier du prieuré de Saint-Jean-de-Fos, qui agrée les acquisitions d'une vigne, et d'une olivette, situées audit lieu, **aux tènements de Bosmal et Delmas**, faites par Jaques Clergue, par contrats d'échange, dont il a reçu tout le droit de lods* »²⁷.

Les Condamines : Occ. *condamina*, ce terme ne semble que très rarement avoir son sens étymologique de « terres possédées par deux ou plusieurs propriétaires ». Avec la Révolution, ces terres de choix ont changé de propriétaire, d'où le sens le plus répandu à l'époque moderne : « terre particulièrement bonne et réservée comme telle dans un domaine ».

(Compoix 1681) « *Plus un champ et olivette au tènement de **las condammynes**, confronte du levant le chemin de Gignac, du midi Fulcrand Pouget et [Guilhem] Andre, du couchant le chemin des condammynes, du septentrion Pierre Ollive, contient quatre sétérées deux quartiers* »²⁸.

Famourgue : (Font Mourgue) Occ. *fon* : « source », et *morga* : « nonne, religieuse ». Littéralement : « la source des nonnes ».

(5 mars 1538) « *Acte de vente d'une pièce de terre, située au terroir de St Jean de Fos, avec mas et peÿra ÿ contigûs, **au tènement de Fon-Morga**, faite par François Boes, au profit de Marie Caravielha, femme de Jean Delpÿ : avec l'acte de lauzime du procureur de l'abbé de St Guillem, seigneur dudit St Jean de Fos, confirmant cette vente* »²⁹.

La Sesquièrre : Occ. *sesquièr* : « lieu où pousse la massette d'eau (*typha*) ». La massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) est aussi appelée roseau à massette.

(13 février 1684) « *Acte de lauzime du Sr de la Prunarède, seigneur directe en St Jean de Fos, confirmant l'échange d'une maison, située dans les murs dudit lieu, avec une olivette au **tènement de la Sesquièrre**, même terroir, en faveur de Françoise Caravielhe, veuve de Pierre Estival, qui lui en a payé les droits de lods* »³⁰.

Combarel : Occ. *comba* : « petite vallée », mot d'origine gauloise. Variante féminine (suffixe *-ar-ela*) de *comba*, un nom topographique désignant un terrain qui s'abaisse en combe vallée.

(Compoix de 1681) « *Plus un champ et vigne et herme à **Combarel** confrontant du levant et midi le chemin de la combe, du couchant Pierre Carabasse et Pierre Deleuze, du septentrion Jean Depierre, contenant le champ deux quartes un boisseau, la vigne une sétérée une quarte un boisseau, l'herme deux quartes deux boisseaux* »³¹.

Brisse : (Briesse) (?)

(14août 1584) « *Acte de lausime du procureur de l'abbé de St Guillem, qui confirme l'achat d'un champ olivette, située au terroir de Saint-Jean de Fos, et **tènement de Brieÿssa**, fait par Jaques Gravier, et Pierre Heral, dont il a reçu le droit de lods, au feur de quatre un* »³².

Frontagines : (Frontagenès) un lien avec St Geniès ? (en face de St Geniès ?)

(6 août 1752) « *M^e Jacques Philippe Lanave, Jean Pioch et Louis Durand consuls, noble Jean Joseph de Ginestoux seigneur dudit lieu, S^r Jean Laval, Guilhem Joullié, Jean Delzeuzes conseillers*

²⁷ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 57/450.

²⁸ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 24/576.

²⁹ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 55/450.

³⁰ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 61/450.

³¹ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 30/576.

³² AD34 - 5 H 1 - vue numérique 57/450.

*politiques et autres habitants soussignés ont donné pouvoir aux S^{rs} consuls de faire mettre aux enchères la découverte de l'eau de la fontaine **de Frontagenies** pour laquelle recherche sera fait un puit à l'endroit qui lui sera marqué par les S^{rs} Durand et Joullié »³³.*

Cadenedes : Occ. *cadeneda* : « lieu couvert de genièvres ».

*(13 août 1367) « Acte d'échange, fait entre Jean Gardiolas, et Raymond Craysselli, de la partie d'un champ, situé au terroir de Saint-Jean-de-Fos, **lieu-dit las Cadanedas**, contre un cazal, situé dans l'enclos des murs dudit village, et joignant ces murs; avec l'acte de lauzime de Pierre abbé de Saint-Guillem, confirmant cet échange, dont il a reçu tout le droit de lods; item avec l'acte d'un acquit, donné par ledit Jean Gardiolas, d'un paiement à lui fait par les syndics dudit lieu, pour la construction d'un escalier sur le terrain de ce cazal, et contre les murs dudit village. Le tout confirmé et ratifié par acte dudit abbé, ayant consenti à cette besogne, pour le soutien de ces murs »³⁴.*

Valloubiere : Occ. *val lobièra* : « vallée de la tanière des loups ». *Vallis Luparia*, vers 1140 (cartulaire Gellone). *Luparius* en latin signifie « louvetier ».

*(Compoix 1681) « Plus une ollivette à **Vallovieyres**, confrontant du levant Sr Jean Vitalis, du midi ledit Vitalis et le chemin du château de Montpeyroux, du couchant Bertrand Pouiol, du septentrion les patus communs, contenant une sétérée »³⁵.*

La Coste : Occ. *còsta* dérivé du latin *costam* : « côte, versant ».

*(6 août 1581) « Acte de lauzime, faite par le procureur de l'abbé de Saint-Guillem, qui confirme les achats, faits par Jean et Barthélemy de la Treilhe, de deux olivettes, situées au terroir de Saint-Jean de Fos, **aux tènements de la Coste**, et de Brieÿsse, relevant de la directe dudit sieur abbé, dont il a reçu le droit de lods, au feur de quatre un »³⁶.*

Mas de Toulay : (Mas de Toulaye) Étymologie obscure selon Hamlin.

*(Compoix 1681) « Plus une olivette et vigne au tènement du **mas de Toulay** [dans le vallat de Fontanilles] confrontant du levant Jacqueline Combacale, du midi le chemin de St Guilhem allant à Gignac, du couchant le chemin allant de Montpeyroux aux moulins bladiers d'Aniane, du septentrion Jacques Combes, me Barthelemy de la Treille, et hoirs Andre Combacal, contenant l'olivette trois sétérées trois quartiers, la vigne une sétérée une quarte »³⁷.*

Plantades : Occ. *plantada* : « plantation » ou plus particulièrement « jeune vigne ».

Le Cros : Occ. *cros* « creux », généralement avec le sens plus précis de « dépression ; terrain bas entouré de collines ; vallon ».

*(11 mai 1629) « Acte de lauzime, faite par les rentiers des droits seigneuriaux de St Jean de Fos, confirmant l'achat d'un champ, assis au terroir dudit lieu, et **tènement del Cros**, fait par Pierre Maury, qui leur en a payé le droits de lods, au feur de quatre un »³⁸.*

³³ AD34 - 267 EDT 12 - vue numérique 213/313.

³⁴ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 51/450.

³⁵ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 32/576.

³⁶ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 56/450.

³⁷ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 23/576.

³⁸ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 59/450.

Combals : Occ. *combal* « situé dans une combe » (*Levy*), « étendue d'une combe » (*Alibert*), « semblable à une combe » (*Nègre*).

Lescabassade : (L'escabassat sur le plan de Flory³⁹) Occ. *cabossa* « arbre étêté et ébranché », modifié sous l'influence du terme *escabassa* « tête d'arbre, maîtresse branche ». Dérivé, avec suff. collectif -*ada*, du verbe *escabassar* (occ. *pour étêter*); d'après Mazuc, ce terme est employé également en parlant des vignes et d'autres arbustes (*Hamlin*).

(10 janvier 1761) « *Acte d'appointement des viguier et juge de la ville de Gignac, qui condamnent Pierre Agé, de St Jean de Fos, dans le paiement du droit de lods, au feu de quatre un, au profit du syndic de Saint-Guillem, à cause de l'acquisition d'une pièce de terre olivette, située audit St Jean de Fos, tènement d'Escabassade, achetée de Charles D'Estaing; y joins autres actes, qui ont précédé cet appointement, et relatifs à ce différent* »⁴⁰.

Figairesses : Occ. *Figuièr* + suffixe -*eta* à valeur collective, *figareda* : « lieu planté de figuiers ».

(Compoix 1681) « *Plus une vigne au tènement de las Figayresses confronte du levam [Guilhem] Duffour pour sa femme, du midy Raymond Mezerague, du coucham Pierre Gay, les hoirs François Reynier, du septentrion hoirs Jacques Descornuts, contenam trois quartiers* »⁴¹.

St Genies : saint Geniès, martyr d'Arles, patron de la paroisse originelle (*chapelle saint Geniès*).

(29 novembre 1587) « *Acte de lauzime, faite par les rentiers du prieuré de Saint-Jean de Fos, qui confirment l'acquisition de six boisseaux de jardin, situé au terroir de St Jean de Fos, et tènement de St Genieys, faite à titre d'échange par Guillaume et Jean Dupin frères, contre Marguerite Capredonne, à l'égard de quoi ils ont reçu tout le droit de lods* »⁴².

Gastefere : (*Gastefer*) Occ. *gastar* : « abimer, détériorer, gâter », *gasta fèrre* au sens de « terrain pierreux » qui probablement, endommageait les socs des charrues. Une autre proposition de certains auteurs relie « Gastefere » à la racine « *gua, ga, goua, guau, gal, gar, gas ou gaza* » pour le « gué », le toponyme désignant alors un chemin menant vers un ancien gué de l'Hérault : le gué de Mouriès (*cf. plus loin*).

(Compoix 1681) « *Plus une vigne au tènement de Gasteferres confrontant du levant Jean Depierre et Guil. Fadat, du midi Françoise Heraille, du couchant Jean Campaigne, hoirs Jacques Maury, du septentrion Pierre Deleuzes, contenant trois quartes deux boisseaux et demi* »⁴³.

Mas Delpioch : « *les familles Pioch n'apparaissent à St-Jean-de-Fos qu'à partir de 1690 avec Jacques Puech / Pioch, dit Oliviu, strictement inconnues auparavant dans cette localité* »⁴⁴. Le mas se rapportait donc sans doute à une colline voisine « *Puech/Pioch* » ou bien le portant. Le compoix de 1681 mentionne des biens au **mas del puech**.

(14 septembre 1593) « *Acte de lauzime, faite par deux chapelains de la fondation du cardinal de Mostuejous, en l'église de Saint-Guillem, qui confirment l'acquisition, faite par Antoine André,*

³⁹ AD34 - 267 EDT 83 - vue numérique 1/36.

⁴⁰ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 66/450.

⁴¹ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 23/576.

⁴² AD34 - 5 H 1 - vue numérique 57/450.

⁴³ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 29/576.

⁴⁴ Communication Christian Pioch.

*d'un champ olivette, situé à St Jean de Fos, **tènement del Mas del Pioch**, relevant de la directe de la seigneurie d'icelle chapellenie, dont ils ont reçu le droit de lods, au feur de quatre un »⁴⁵.*

On trouve également dans divers documents, d'autres lieux-dits tels que :

Predeves : (Pradeves ou Pratdeves) Occ. *Prat* signifie : « pré, prairie » et *devés* : « défens, pâturage ou bois communal dont l'usage est réglementé ».

(Compoix 1681) « *Plus un champ à **Pradeves**, confronte du levant hoirs David Archimbaud, du midi Anthoine André, du couchant Massal de la Treille, du septentrion le chemin du [...], contenant deux quarts* »⁴⁶.

La Fon des horts : Occ. *òrt* : « jardin » dérivé du latin *hortum*. La source (*fon, font*) a contribué à l'établissement des jardins au lieu-dit.

(13 juin 1637) « *Acte de reconnaissance, faite par Charles Revelhon, de deux jardins, situés au terroir de St Jean de Fos, **lieu de la Fon des Horts**, relevant de la directe de la chapellenie de Saint-Pierre, fondée en l'église de Saint-Guillem, sous l'usage annuel de vingt sols* »⁴⁷.

Le Clap : Occ. *clap* : « pierre, caillou », ne laisse aucun doute sur la nature du terrain.

(Compoix 1681) « *Plus un champ au tènement **du Clap**, confronte du levant Pierre Bres, du midi Pierre Albe pour sa femme, du couchant Raymond Carier, du septentrion Jean Aigalenc, contenant trois quarts* »⁴⁸.

Malpasset : Occ. *mal pas* : « mauvais passage ». Ce diminutif de *Malpas* est retrouvé dans d'autres lieux.

(Compoix 1610) « *Plus le dit Saurel a un ferrageal et ribeiral au **Malpasset**, contenant deux cartons neuf dextres, lequel aurait été estimé feble et par nous dit Deleuze, Herail et André a été remis moins. Et sur les heretiers de Raymond André* »⁴⁹ ; « *un travers d'olivette et ribeyral joignans quoy qu'il contienne, scitué au terroir de Saint-Jean-de-Fos et tènement du pont ou **Malpasset**, confrontant du levant la rivière d'Héraud, du couchant le chemin de St Guilhem, du midy Jean Durand et du septentrion ledit pont et le chemin alant à Anyane et autres confronts* ».

Les Chapellenies : « dignité, bénéfice d'un chapelain ». Comme l'indique l'arpentement de Flory (16 plans), les **Capellanies** se situaient à la sortie du village dans le tènement : « la grave, les capellanies, et tras les mayous »⁵⁰.

(6 novembre 1710) « *le prieur de Montpeyroux est décédé depuis quelques temps, qu'il jouissait des **terres dites les chapellenies** et comme les consuls et communauté a droit de nomination de ladite chapelle de tout temps ... a été délibéré que lesdits sieur maire et consuls passeront bail à*

⁴⁵ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 293/450.

⁴⁶ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 36/576.

⁴⁷ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 294/450.

⁴⁸ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 29/576.

⁴⁹ Communication Jean-Paul André.

⁵⁰ AD34 - 267 EDT 83 - vue numérique 19/36.

Henry Barescut curé dudit lieu, des chapellenies pour en jouir sa vie durant, y payant à l'avenir les tailles et autres charges... »⁵¹.

La Sacristane : selon Hamlin, c'est une variante féminine du nom de famille Sacristan. Pour ma part, je note cet acte inscrit dans l'inventaire général⁵² de toutes les chartes, titres, documents de l'abbaye de Saint-Guilhem, 1783 :

(22 avril 1624) « Transaction, faite entre frère Pierre Recolin, sacristain de St Guillem, et Guillaume Clergue, par laquelle ledit sacristain approuve et confirme, le bail d'inféodation ci-devant fait par ses prédécesseurs sacristains, d'une pièce de terre olivette, dite **la Sacristane**, située à Saint-Jean de Fos, au tènement de la Sacristane, contenant six journées à labourer, sous l'usage-annuel de 3 orjols d'huile d'olive »⁵³.

Le four des oules : francisation du nom commun occitan *ola*, prononcé « oulo », signifiant « marmite dépourvue d'anses », ou « chaudron », du latin *olla* < *aulla* < *aulŭla* : « marmite ».

(10 avril 1475) « Acte de vente d'une olivette, située au terroir de Saint-Jean de Fos, **tènement du Four des Olles**, relevant de la directe de l'abbé de St Guillem, sous l'usage annuel de quatre deniers tournois, vendue par Etienne de Cressio, et Jaques de Galia, au profit de March Galèbr[un] »⁵⁴.

Fon Clamouse : littéralement : « la source de Clamouse ».

(29 juillet 1559) « Extrait d'un acte de reconnaissance, faite par Jordy Gayrau, d'une olivette, située au terroir de Saint-Jean-de-Fos, **tènement de Fon-Clamouze**, relevant de la directe de l'abbé de Saint-Guillem, sous l'usage annuel de deux lievrals huile »⁵⁵.

Les Grillères : dérivé, avec suffixe collectif *-ièra*, d'occ. *grelh* : « grillon », ou plus probablement de l'occitan *grelha*, *grilha* au sens de « jeune taillis » selon Hamlin.

Garridel : probablement dérivé de l'occ. *Garric* : « chêne kermès ou chêne en général ».

(20 décembre 1518) « Acte de reconnaissance, faite par Jean Heralli, d'une olivette, située en la juridiction de Saint-Jean de Fos, **tènement dit de Garridel**, relevant de la directe de messire Antoine D'Estang, chapelain de Saint-Pierre, fondé en l'église abbatiale de St Guillem, sous l'usage annuel de deux sols, six deniers tournois »⁵⁶.

La Zabre : La zabre, pour *las Abras*, dans la paroisse de Saint-Jean-de-Fos, selon Hamlin. *Abros* : « talus inculte séparant deux champs, lisière d'un champ garni de broussaille »⁵⁷.

(2 novembre 1257) « Acte d'inféodation ou d'arrentement perpétuel d'une pièce de terre, située en la paroisse de Saint-Jean-de-Fos, **au lieu-dit à la Zabre**, accordé par dom Guillaume de Deux

⁵¹ AD34 - 267 EDT 10 - vue numérique 142/372.

⁵² AD34 - 5 H 1.

⁵³ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 263/450.

⁵⁴ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 55/450.

⁵⁵ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 56/450.

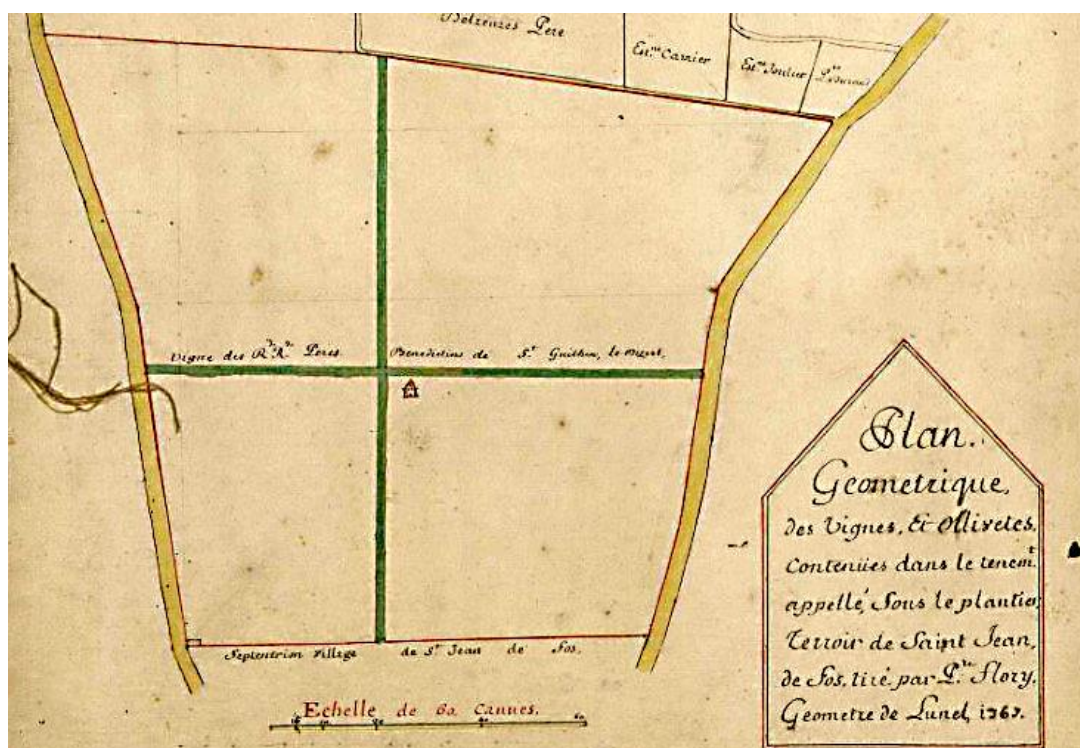
⁵⁶ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 292/450.

⁵⁷ Communication de Josianne Ubaud, linguiste, lexicographe et botaniste française, d'expression provençale, languedocienne et française.

Vierges, abbé de St Guillem, au profit de Pierre Ferrand, barbier, sous la censive annuelle de 6 deniers melgoires, outre le dixième des bleds, vins, et le vingtième des olives »⁵⁸.

Le Plantier : Occ. *plantièr* : « plantation » ou plus particulièrement « jeune vigne ». Cf. *Plantade*.

(28 décembre 1748) « Acte de permission de l'intendant du Languedoc, pour achever de complanter en vigne, **le plantier** de St Jean de Fos, appartenant au chapitre de St Guillem »⁵⁹.



Le Sault : Occ. *saut* dérivé du latin *salturn*, généralement au sens de « escarpement, versant », parfois à celui de « cascade ». Sur le plan du XVII^e dont un extrait présente plus haut les fourches patibulaires, est mentionné le « saut du Lecas » (*Lecas* : ancien nom du ruisseau/torrent *Avenc*). Sa localisation au niveau du chemin des Sesquières permet d'envisager qu'il a donné son nom au tènement.

(9 novembre 1611) « Acte de lauzime de frère Jaques Alibert, official de l'abbaye de Saint-Guillem, qui confirme l'achat d'un champ-herme, situé au terroir de Saint Jean de Fos, **au tènement del Sault**, et relevant de sa directe, en faveur de Jean Herail, et Jean Guay »⁶⁰.

Le Rouanel : possible altération du nom de famille « Rouanet », selon Hamlin.

(Compoix 1681) « Plus un champ au tènement **del Rouanel**, confronte du levant Pierre Fabre, du midi hoirs Magdelaine Heraille, couchant la [draye], septentrion les ... partie la jasse ... aux hoirs de Magdelaine Heralle, contenant deux quartiers »⁶¹.

⁵⁸ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 50/450.

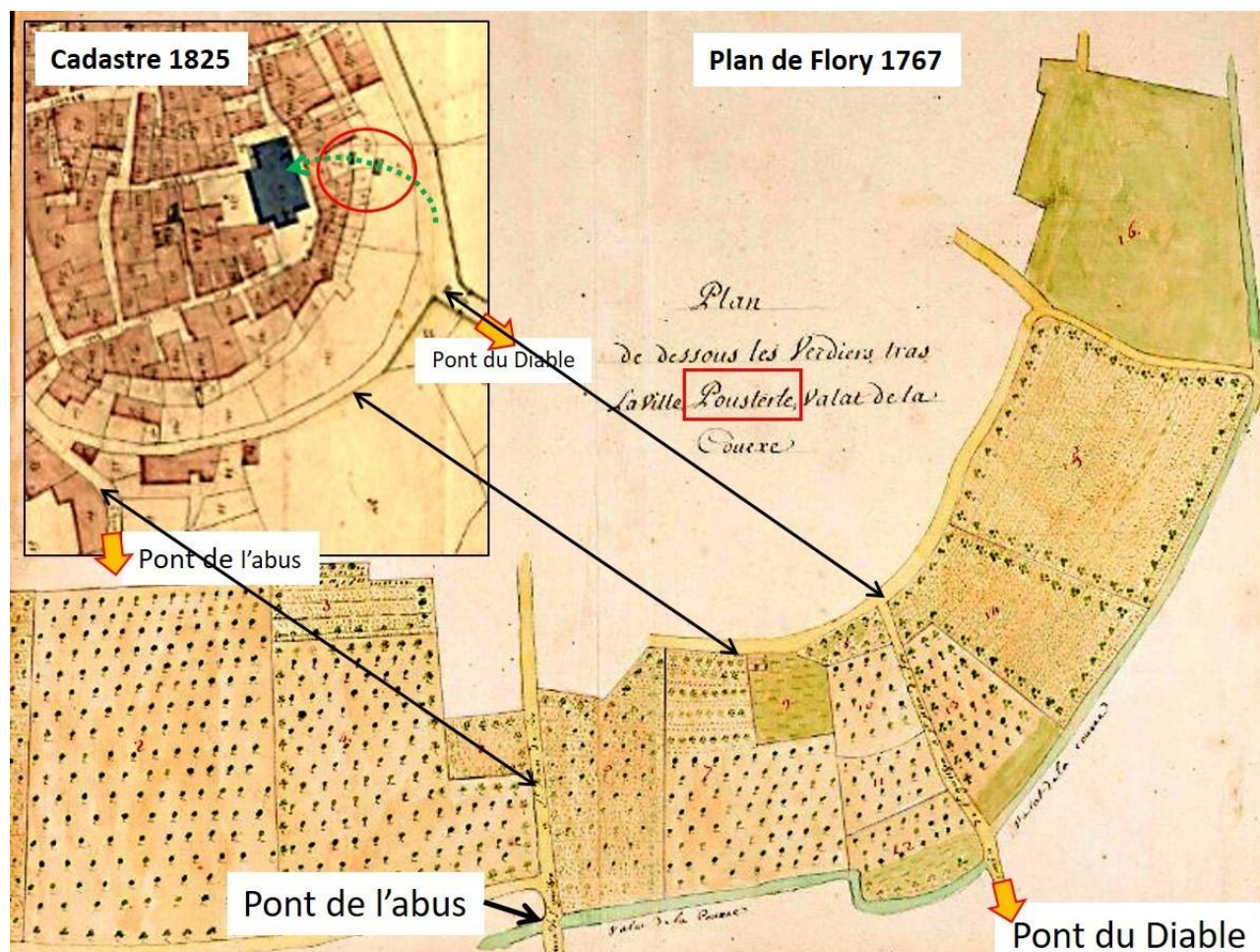
⁵⁹ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 66/450.

⁶⁰ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 95/450.

⁶¹ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 25/576.

La Goutinelle : Occ. *gotina* : « grand fossé » (?). Difficile de comprendre sur le plan du XVI^e siècle où se trouvait exactement la Goutinelle... (voir à la fin du livret la comparaison de ce plan avec la carte d'état-major de 1820). On note par endroits un fort dénivelé des terres avec l'Avenc (le Lecas)... (14 mai 1687) « Acte de quittance du Sr de la Prunarède, seigneur directe en St Jean de Fos, pour le droit de lods à lui payé par Jaques Vernet, pour l'acquisition d'une pièce de terre et champ audit lieu, situé au **tènement de la Goutinelle**, relevant de sa directe »⁶².

La Pousterle : du latin *posterula* : la « poterne » est une étroite ruelle médiévale à forte pente, souvent en escalier, ou peut également désigner une porte dérobée dans l'enceinte d'un château ou d'une fortification.



Le 3 juin 1428, une sentence arbitrale rendue par l'abbé de St Guilhem décide de la construction d'une **posterle** et de la création d'un capitaine du village de Saint-Jean-de-Fos qui sera en charge des clefs des portes⁶³. Pratiquement en face du tènement appelé la **Pousterle** sur l'arpentement de Flory⁶⁴, on peut, sur le plan cadastral⁶⁵, voir dessinée une structure qui pourrait correspondre à un accès (*rue en escaliers* ?) à travers les fortifications directement vers l'église.

⁶² AD34 - 5 H 1 - vue numérique 63/450.

⁶³ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 52/450.

⁶⁴ AD34 - 267 EDT 82 - vue numérique 44/49.

⁶⁵ AD34 - 3 P 3695 Section B1 du Village [1825].

Caminol : Occ. *caminòl* : « sentier ». Avant de désigner la rue ou le quartier, le Caminol nommait probablement le lieu-dit que le sentier traversait pour arriver au village.

(4 juin 1490) « *Acte de reconnaissance, faite par Marc Gualiberne, d'une maison, et ses dépendances, située à St Guillem, paroisse de St Laurens, sous l'usage annuel de 6 deniers; et d'une olivette, en la paroisse de Saint-Jean de Fos, au lieu-dit al Caminol, sous l'usage annuel de trois lievrales d'huile, le tout au profit de dom Pierre Annati, cellérier de Saint-Guillem, de la directe duquel ils relèvent* »⁶⁶.

Les Verdiers : Occ. *verdièr* : « verger, potager ».

(1767) « *Registre, servant d'indice général, pour le renouvellement du papier terrier de Saint Jean de Fos, relatif et se rapportant aux plans figuratifs et géométriques de tout le terroir du même village, qui y sont joints, et qui se trouvent reliés dans le même registre, contenant en tout 2692 articles raisonnés; outre et par-dessus le plan de Tras les Verdiers, avec 47 articles raisonnés. Item l'enclos dudit St Jean de Fos, contenant aussi 356 articles séparés et raisonnés* »⁶⁷.

Certains tènements sont représentés sur le cadastre napoléonien :

Les Avalenques : Occ. *avaus, avals* (chêne kermès). Le nom de cet arbuste est souvent caractéristique de terres récemment brûlées ou abandonnées. Le tènement est situé au Sud de celui des Verrières, près de l'Hérault.

(14 février 1561) « *Sachent tous que comme débat question fut par et entre Jehan DESTAING fils de George quand vivoit, du lieu de Saint-Jehan-de-Fos, demandeur d'une part, et Guillem VIDAL jeune dudit lieu d'autre, pour ce que ledit DESTAING disoit qu'il avoit vendu audit VIDAL une pièce de pré ribayral (bord de rivière) assise au tènement de las Avalenques, confronte avec la rivière d'Hérault, avec Guillem GUAY, avec Jehan DELEUZE, avec Raymond SABATIER, auquel contrat disoit être grandement déçu outre la moitié du juste prix, pour ce disoit que ledit contrat soit annullé et annulé ou bien que ledit VIDAL supplique le prix juste* »⁶⁸.

Le Moulaidou : (?) Un lien avec l'occ. *molin* : « le moulin » ? Le tènement est situé le long de l'Hérault en aval de la Méjane.

Les Fourches ou le gaie des muriers : les fourches renvoient aux fourches patibulaires, appelées les *fourques de Mingaud* dans le document⁶⁹ du XVI^e siècle (*Figure plus haut*). Elles étaient placées sur le chemin qui allait de Saint-Geniès à Gignac, en traversant l'Hérault au *gua de Mouries* (gué des muriers).

Le Rieu : Occ. *riu, rieu* vient du latin *rivum* : « ruisseau ». Ruisseau d'irrigation qui traverse la plaine. Tènement situé entre les Issarts et les Condamines. Une étymologie semblable a donné **Rieussec**,

⁶⁶ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 189/450.

⁶⁷ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 68/450.

⁶⁸ Généalogie des Massol (VIDAL, Guilhem dit plus jeune).

⁶⁹ AD34 - 249 J 282 (*fond du château de Jonquières*).

la première source (*maintenant tarie*) située vers le chemin de Montpeyroux, qui alimentait la fontaine du village lors de sa construction en 1543⁷⁰.

La Couexe : (Coixe ou Coisse) Étymologie (?). Ruisseau qui collecte les eaux ruisselant des Plos. **Abus** : selon Hamlin, l'orthographe actuelle Pont de l'Abus représente presque certainement une altération et son étymologie pourrait venir de l'occitan *bus* : « *haie ou age* » (*pièce de charrue*). Je lui préférerais la traduction de l'ancien français *bus* : « conduit, canal » (*Dictionnaire Godefroy*). Le **ruisseau de l'Abus** prolonge en effet **la Coixe** en étant canalisé vers l'Hérault. (Compoix 1734) « *Item un jardin arrouzble al caminol dudit confronte du levant Jean Mege, midi la rue publique, couchant Catherine Jourdane, septentrion le **vallat de la Couexe** contient deux boisseaux du premier bon. Presage un sol neuf deniers* »⁷¹.

D'autres ont été abandonnés ou renommés :

Portail des Garrigues : à l'embranchement de la rue de la Coopérative et de la rue du jeu de ballon.

(4 juin 1521) « *Acte de vente d'une partie de verger d'une canne de largeur, et de la longueur du verger, situé au terroir de St Jean de Fos **près du Portail des Garrigas**, relevant de la directe du seigneur abbé de Saint-Guillem, vendue par Pierre Bauzonet au profit de Jean De Pyne* »⁷².

Porte de Saint-Guilhem : Dans le compoix de 1734, Pierre Depierre déclare « *premièrement sa maison d'habitation à divers étages et à deux membres, poussieu ... et jardin secant de Pierre Depierre, le tout joignant aux faubourgs, confronte du levant Fulcrand Pouget et en partie la **porte de St Guilhem**, midi Françoise Caravielle et ledit Depierre, couchant Guillaume Clergue de deux ..., Septentrion la rue* »⁷³.

Puech-Salazar : Occ. *puèg*, en graphie normalisée, ou *puèch*, en graphie mistralienne, dérivé du latin *ped* qui donne *podium* et signifie « petite hauteur, mont, colline, piton, montagne ». Salazar ? (16 septembre 1599) « *Cahier de deux actes de reconnaissances, faites par les deux fils d'Etienne Joulié, de la moitié d'un champ, situé au terroir de Saint Jean de Fos, **tènement de Puech-Salazar**, relevant de la directe de frère Jaques Alibert religieux et official de l'abbaye de St Guillem* »⁷⁴.

La rivière : l'Hérault, mais à quel niveau ?

(1 juin 1583) « *Acte de vente de partie d'une olivette, contenant trois faisses, et vingt journées d'hommes à fossoier, située au terroir de St Guillem, et **tènement de la rivière**, chargée de deux cartals d'huile d'olive envers le sacristain de Saint-Guillem, duquel il relève* »⁷⁵.

⁷⁰ Michel Vidal, *Saint-Jean-de-Fos et sa fontaine au cours des siècles*, cahier Arts et Traditions Rurales 34A, 2023.

⁷¹ AD34 - 267 EDT 54 - vue numérique 4/458.

⁷² AD34 - 5 H 1 - vue numérique 55/450.

⁷³ AD34 - 267 EDT 56 - vue numérique 349/355.

⁷⁴ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 95/450.

⁷⁵ AD34 - 5 H 1 - vue numérique 262/450.

Pomieres : verger de pommiers ?

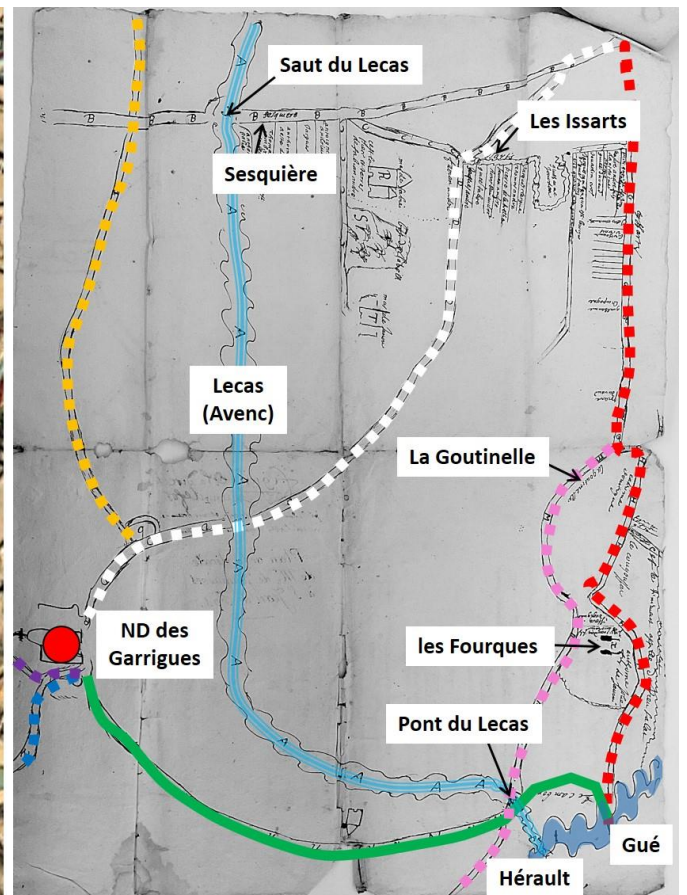
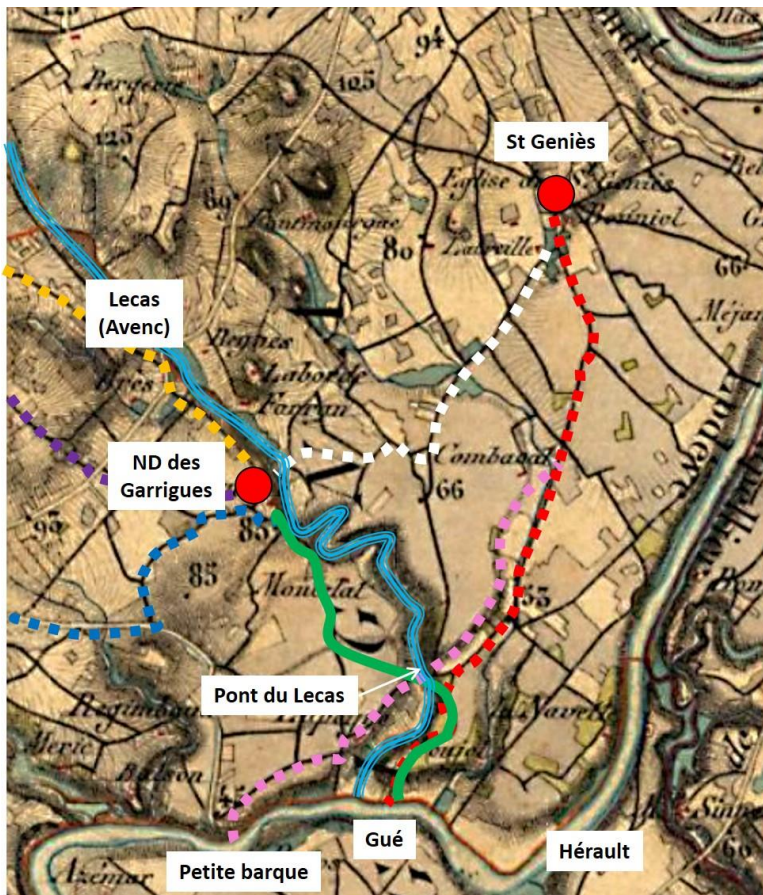
(Compoix 1681) « *Plus une vigne à **las pomieres**, confronte du levant Fulcrand [...], du midi ledit ..., Pierre Campaine, du couchant Catherine Durante, du Septentrion Pierre Bres, contient une sétérée une quarte* »⁷⁶.

Il est évident que toutes les interprétations de ces toponymes ne sont que des propositions. Il existe bien d'autres lieux-dits ou désignations dans le terroir qu'il serait intéressant de réunir et interpréter...

J'ai essayé dans les deux images suivantes de reconstituer, à partir des plans de Flory (1767) et cadastraux (1825), les plans du terroir de Saint-Jean à ces deux époques. Ils s'accordent plus ou moins bien avec les limites actuelles de la commune, pour des raisons techniques (*orientation/taille des morceaux du puzzle*). Puis dans les deux suivantes, je reprends une partie du plan du fief de Saint-Jean-de-Fos pour essayer de déterminer les chemins ancestraux et la position des fourches patibulaires.

⁷⁶ AD34 - 267 EDT 3 - vue numérique 27/576.





La carte d'état-major est comparée avec le plan du XVI^e siècle délimitant le fief de Saint-Jean-de-Fos, fief qui est acheté au seigneur de Jonquières le 1^{er} décembre 1675, par Henry de Benoist de la Prunarède. Comme vu plus haut, en 1687 le sieur de la Prunarède, seigneur directe de Saint-Jean-de-Fos, reçoit de Jacques Vernet, les droits de mutation pour l'acquisition d'une terre située au **tènement de la Goutinelle**, relevant de sa directe. La correspondance des tracés des chemins est hypothétique !

- : « C'est le chemin qui vient de Saint Jean de Fos et s'en va à l'église Notre Dame de la Garrigue traversant ledit Lecas et passant contre la pièce dudit seigneur de Jonquières et de la Garrigue ».
- : « C'est le chemin qui va dudit Saint Jean de Fos vers le gué de Mouriès s'allant joindre avec ... chemin qui va de l'église Saint Geniès vers Gignac passant audit gué ».
- : « C'est le chemin qui part du chemin qui de Saint Jean de Fos au gué de Mouriès et s'en va passer au pont du Lecas pour aller à la petite barque et de là à Gignac l'hors que les rivières sont grosses et ont débordé ».
- : « C'est le chemin qui va de Font couverte vers la Garrigue de Montpeyroux ».
- : « C'est le chemin qui va de Notre Dame de la Garrigue au mas Dagamas ».
- : « C'est le chemin qui va du gué de Mouriès à Notre Dame de la Garrigue passant sur le pont du Lecas ».

Définitions données sur le plan du XVI^e siècle

Essai de positionnement des fourches patibulaires

